

Monsieur le commissaire enquêteur,

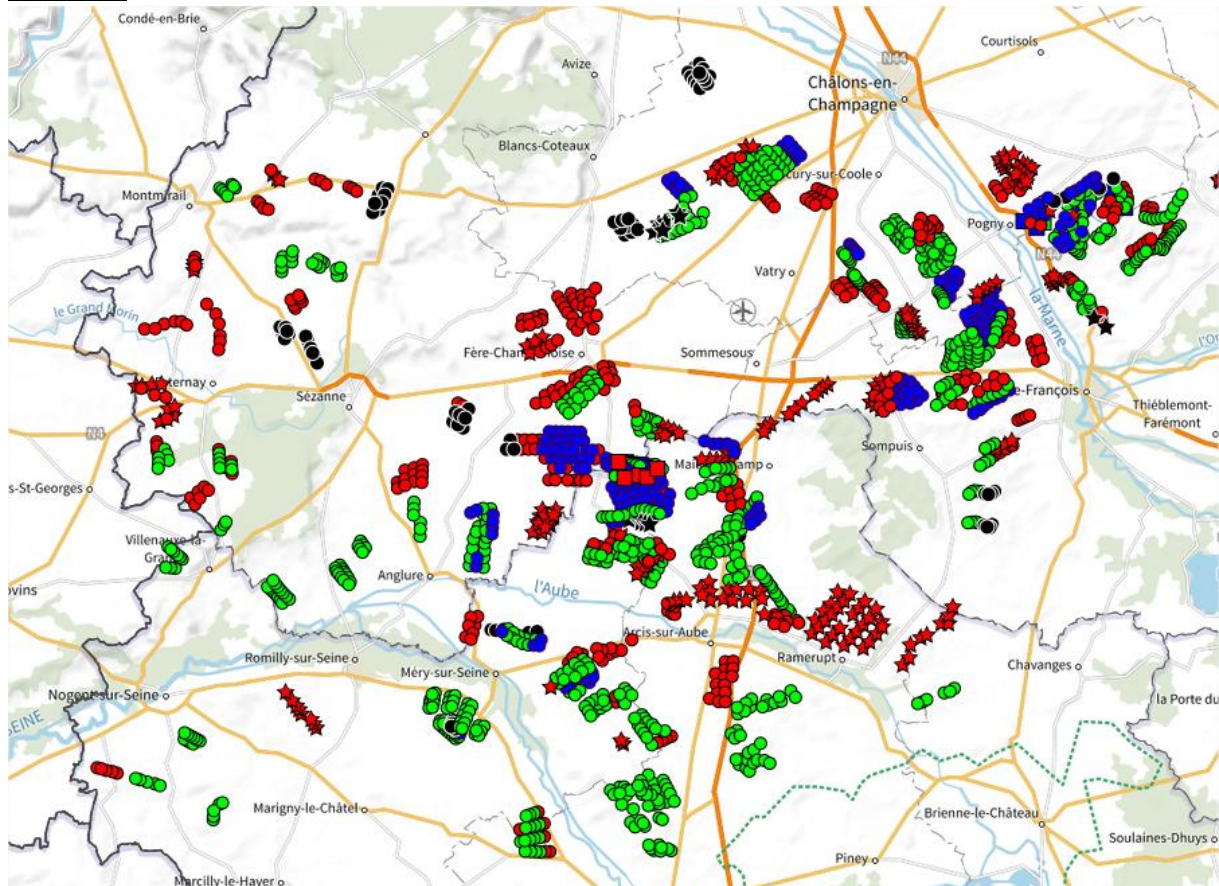
Mes remarques concernant le projet Grande Plaine

Un volet sur les impacts sur la santé, un autre sur les impacts sur l'avifaune.

Il y aurait tant à dire.

Quelques liens vers des sources pertinentes.

Il s'inscrit dans une zone et un département déjà bien trop largement impactés par l'industrie éolienne :



Si les projets déjà en instruction sont autorisés, c'est près de **317 éoliennes supplémentaires** et le **mitage total des villages** à venir.

Département	Total	En service	Autorisées	Instruites
<b>Marne 51</b>	<b>950</b>	<b>449</b>	<b>184</b>	<b>317</b>
Aube 10	560	385	62	113
Haute Marne 52	410	200	53	157
Ardennes 08	365	243	122	73
Meuse 55	330	248	31	51
Moselle 57	209	138	21	50
Meurthe et Moselle 54	76	58	2	16
Vosges 88	72	35	26	11
Bas Rhin 67	13	13	0	0
Haut Rhin 68	0	0	0	0
<b>Région GrandEst</b>	<b>2985</b>	<b>1769</b>	<b>501</b>	<b>788</b>

Cet aspect purement statistique devrait susciter un **moratoire pour la Marne** à lui tout seul.

Cette destruction de nos paysages et de notre environnement au profit du quasi seul profit d'investisseurs étrangers est parfaitement scandaleuse.

En me renseignant sur les nuisances et les nocivités sur la santé, dont je rappelle la définition de l'OMS de 1940 :

En préambule de la constitution de l'OMS de 1946, on peut lire : « **La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité** »

J'ai constaté que :

\_ Les études et préconisations de l'ANSES concernant les infrasons et les basses fréquences n'ont pas été suivies.

\_ Les mesures acoustiques ne prennent pas en compte l'extra audible.

\_ On ne tient pas compte de l'aspect « pulsé » de l'onde.

De nombreuses études, montrent que les infrasons sont nocifs et se propagent jusqu'à 20km.

Le porteur de projet balaie cet aspect en parlant de « puissance » négligeable.

Alors même que la taille et le nombre de ces aérogénérateurs n'a fait qu'augmenter (idem distance habitations).

### Qu'en est-il des EFFETS CUMULÉS DES CES PARCS ?

(Pas d'études globales, cad avec tous les parcs en instruction).

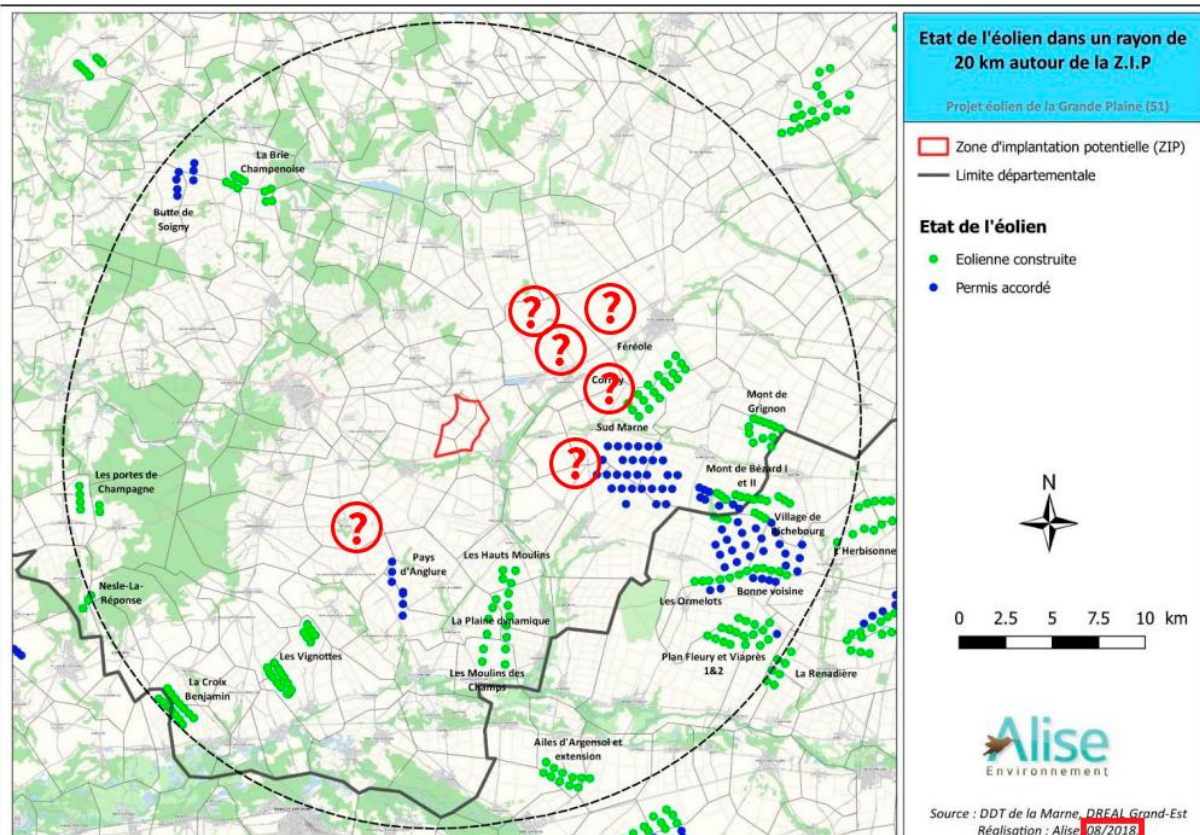


Figure 8 : Contexte éolien autour du projet

La justice a enfin condamné cette nocivité.

<http://www.economiamatin.fr/news-eolienne-nocivite-danger-milieu-rural-jugement-grangeon>

Le 8 juillet 2021, un jugement, passé inaperçu en pleine crise Covid, a confirmé que les éoliennes étaient nocives à la santé et même très nocives. Tous les soupçons émis depuis dix ans sur les ondes fatales des éoliennes sont totalement confirmés. C'est la très respectable Cour d'Appel de Toulouse qui le dit, après avoir convoqué de nombreux experts indépendants dans une longue procédure détaillée.

Comment alors ne pas invoquer le **principe de précaution** tant pour la population que toute la biosphère ?

### Vers un scandale sanitaire ?

Cancer et éoliennes :

[https://actu.fr/pays-de-la-loire/machecoul-saint-meme\\_44087/cancers-pediatriques-en-loire-atlantique-un-enfant-de-4-ans-atteint-de-leucemie-a-machecoul-saint-meme\\_36166763.html](https://actu.fr/pays-de-la-loire/machecoul-saint-meme_44087/cancers-pediatriques-en-loire-atlantique-un-enfant-de-4-ans-atteint-de-leucemie-a-machecoul-saint-meme_36166763.html)

Collectif Stop au cancer de nos enfants, commission éolienne

<https://stopauxcancersdenosenfants.fr/nos-commissions/eoliennes/>

Actes du Colloque Santé, infrasons et éoliens de 2018 :

<https://www.marne.gouv.fr/content/download/23347/149215/file/ACTES%20du%20Colloque%20Sant%C3%A9%20infrasons%20C3%A9oliens%20de%20nov.%202018.pdf>

Dans cet intervalle 2006-2018, les grandes éoliennes terrestres sont passées de 2 à 7 MW, leur hauteur de 100 à 220 m, la longueur de leurs pales a triplé, atteignant 50 m. Leur fréquence est descendue en-dessous du Hertz, mais leur puissance acoustique a dépassé 110 dB(A).

Demain, sur le port de Cherbourg, sera érigée une éolienne de 12 MW, avec des pâles de 90 m qui passeront à 0,5 Hz.

Cette évolution technologique a été jalonnée de très nombreuses études scientifiques qui concluent toutes à la nécessité de procéder à des examens supplémentaires. L'ANSES a recommandé des études complémentaires, et l'Académie Nationale de Médecine préconise à nouveau :

- une enquête épidémiologique sur les conséquences sanitaires éventuelles de ce bruit éolien sur les populations, selon la distance d'implantation.
- de revenir au seuil de 30 dB A à l'extérieur des habitations et à 25 dBA à l'intérieur,

J'ai invité les principaux experts du groupe de travail ANSES. Peu ont répondu.

Sur ce volet santé je vous cite Mr Jean Louis Remouit :

<https://www.creuse.gouv.fr/content/download/11556/86170>

## **En conclusion :**

Pour protéger les activités de l'industrie éolienne, l'Etat et les gouvernements successifs se sont attaché à nier les effets des infrasons des aérogénérateurs au point de ne pas donner suite à des demandes d'études épidémiologiques sérieuses et non partisans telles celles de l'Académie de Médecine chaque année ou de l'ANSES dans sa co-saisine du ministre de l'écologie et de la santé du 30 mars 2017, de retarder la sortie de la norme AFNOR 31114 dans sa version 2014 sur les mesures d'infrasons.

La réalité des effets multiples des éoliennes sur la santé humaine, le bétail et la faune sauvage par au moins les émissions d'infrasons est largement démontrée dans la communauté scientifique internationale. Elle constitue objectivement les préliminaires d'un futur scandale sanitaire équivalent à celui du sang contaminé ou de l'amiante. Vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas.

### **Les associations peuvent donc faire quatre choses :**

1- De faire promouvoir auprès de vos autorités de tutelle, l'accélération des procédures AFNOR évoquées.

2- D'exiger des autorités concernées d'adopter pour les parcs éoliens le même dispositif de contrôle sonore appliqué pour les aéroports y compris et surtout pour les infrasons.

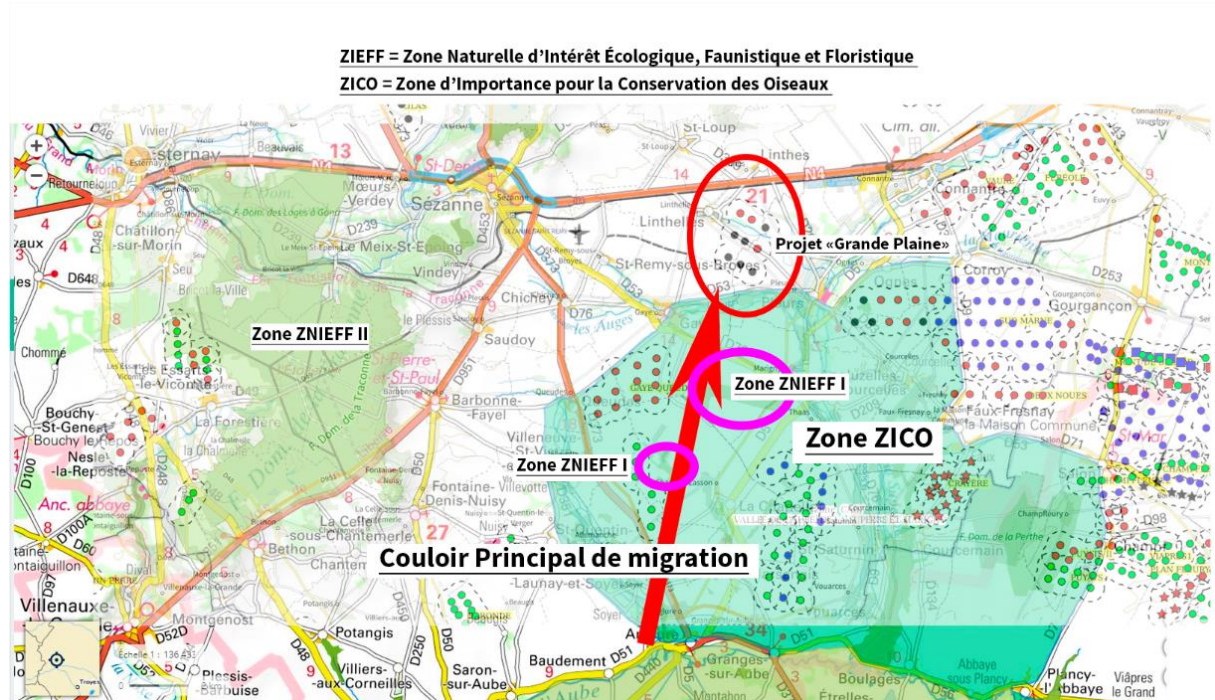
3- De faire promouvoir la mise en place généralisée des études épidémiologiques des phénomènes de santé publique tant humains que d'élevage.

4- Demander donc d'appliquer le principe de précaution au sens de l'article R1334-31 du Code de la Santé Publique, de l'article L.110-1 du code de l'environnement, et, **tant en droit et qu'en leur âme et conscience.**

## Volet avifaune.

En considérant cette densification **délibérément incontrôlée** (on remarque que les réglementations évoluent toujours dans les sens de l'industriel),

on ne peut constater que le résultat :

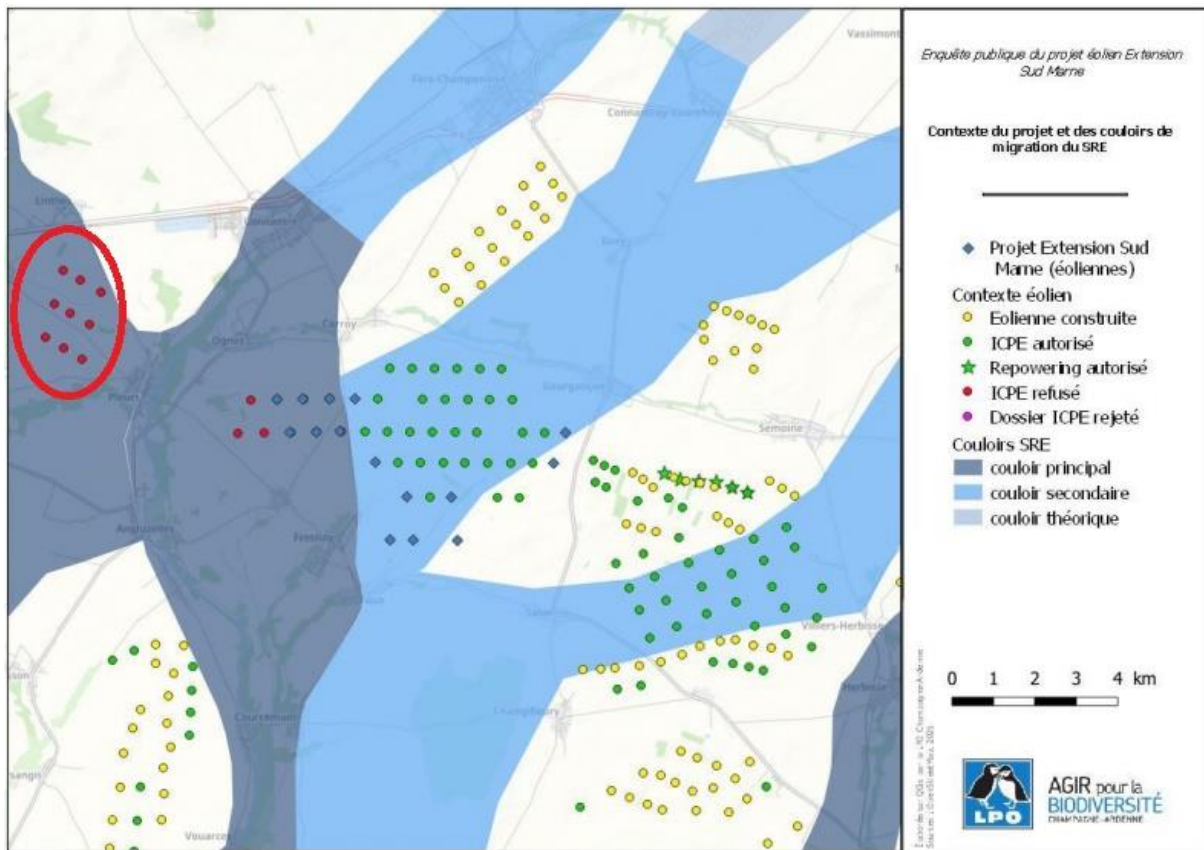


Une emprise presque total sur les couloirs de vols de la plaine crayeuse.

Proeijt situé entre une Zone d'Importance pour la conservation des oiseaux (ZICO), la « Vallée de l'Aube de la superbe et Marigny » et une ZNIEFF de type 2, Zone Naturelle d'intérêt écologique et faunistique, la Forêt de la Traconne.

Concernant les chiroptères : <https://www.leparisien.fr/oise-60/il-y-a-un-risque-de-disparition-dans-loise-le-developpement-des-eoliennes-menace-les-chauves-souris-25-02-2022-MLUYOUP3AZDTBCSGKY63YU7SDM.php>

En plein sur un couloir de migration principal :



Avis LPO extension Sud Marne :

<https://www.marne.gouv.fr/content/download/33846/210903/file/Avis%20LPO.pdf>

LPO impact sur la biodiversité : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/energie/eolien/impact-sur-la-biodiversite>

**On ne peut plus laisser ces projets se poursuivre dans ce secteur.**

En votre âme et conscience, avec vos recherches personnelles et les avis des participants, vous avez pu constater que se révèle une sorte d'emprise sur notre bien commun au seul profit d'une minorité et au détriment du plus grand nombre.

Les scandales à venir nous donnerons raison.

Respectons le Vivant.

« Les éoliennes plus on les connaît moins on les aime ».

Plus grave encore, dans de nombreux cas, on se rend bien compte que la corruption active/passive fait rage au sein de nos campagnes et à d'autres niveau.

Aussi et encore dans un souci de démocratie réelle je souhaite que les citoyens puissent donner leur **avis libre, préalable et éclairé.**

Nous travaillons en ce sens pour organiser des consultations publiques.

Ce n'est rien qu'un avis consultatif, mais cela montre le choix réel de la population.

**Et non pas les intérêts d'une minorité.**

Je souhaiterai donc plus **d'honnêteté intellectuelle, de démocratie participative, et de probité des acteurs.**

Je suis pour un **moratoire immédiat sur tous les projets en instruction dans notre secteur.**


Recevez Monsieur le commissaire enquêteur mes sincères salutations,

Stephane Dubois

[APENC51](#) Membre [ECEP51](#).

Le tableau réponses de la complétude, ainsi que sa demande **sont indisponibles depuis au moins lundi 22/02/2022.**

> [annexe\\_Demande compléments\\_La Grande plaine](#) - format : PDF   - 0,13 Mb

> [La\\_Grande\\_Plaine-Complétude\\_Tableau-réponses](#) - format : PDF   - 0,40 Mb

[https://www.marne.gouv.fr/content/download/34553/214844/file/annexe\\_Demande%20compl%C3%A9ments\\_La%20Grande\\_plaine.pdf](https://www.marne.gouv.fr/content/download/34553/214844/file/annexe_Demande%20compl%C3%A9ments_La%20Grande_plaine.pdf)

[https://www.marne.gouv.fr/content/download/34554/214848/file/La\\_Grande\\_Plaine-Compl%C3%A9tude\\_Tableau-r%C3%A9ponses.pdf](https://www.marne.gouv.fr/content/download/34554/214848/file/La_Grande_Plaine-Compl%C3%A9tude_Tableau-r%C3%A9ponses.pdf)

ANNEXES :

Le véritable bilan d'une éolienne : <https://ecep51.fr/le-veritable-bilan-dune-eolienne-terrestre/>

Dépréciation immobilière : <https://ecep51.fr/la-depreciation-immobiliere-du-fait-de-limplantation-deoliennes/>

Un aspect peu évoqué, la sécurité informatique : <https://ecep51.fr/leolien-est-le-maillon-securitaire-le-plus-faible-de-tout-le-reseau-energetique/>

(...)